

C = YRaT

TARIFS 2025-2026

Adhésion annuelle obligatoire 20,00€ 20,00€ Ceyratois ->Fournir un Justificatif de domicile de moins de 3 mois S. CHEVALIER Président de l'association Hors commune ->Forfait de 90 € applicable aux tarifs en vigueur Téléphone Eveil musical avec initiation instrument (de 4 à 6 ans) 06 30 66 56 48 1er enfant: 250 € taux plein 2e enfant : 200 € taux plein ecolemusiqueceyrat@gmail.com Formation musicale seule (sous réserve d'un nombre suffisant de paricipants) Pas de Formation musicale (l'association se réserve le droit de refuser l'inscrition à l'instrument seul si elle juge que cela peut conduire l'adhérent à des Espace Associatif. lacunes importantes dans sa pratique instrumentale). Henri Biscarrat 2 bis avenue de la Vialle + Pratique instrumentale + FM: entourer la case en lien avec votre situation **63 122 CEYRAT** 1001 à 1551 à 1951 à 2301 à 2751 à 3501 à Revenus mensuel 1 000 € 1 550 € 1 950 € 2 300 € 2 750 € 3 500 € 4 500 € 4 501 € mposables 155 275 350 500 700 Adulte 205 420 620 **Enfant** 170 225 290 345 415 505 575 130 1er enfant inscrit **Enfant** 2ème 110 145 195 250 300 360 440 500 enfant et Option ateliers collectifs uniquement Pas intéressé Location d'instrument: Selon les instruments et les stocks, l'association peut etablir des locations d'instruments à prix concurentiel moyennant caution Documents à fournir obligatoirement avec la fiche d'inscription (1) TOTAL:

(1) le secrétariat ne fait pas de photocopies

(2) sans avis documents, les tarifs les plus élèvés seront appliqués.

* Dernier avis d'imposition (2) * Attestation d'assurance

Modalités de paiement

Le réglément s'effectue en 1 fois ou 3 fois (les 3 chèques devant être remis à l'inscription)

NB: Une augmentation des tarifs par rapport à l'année scolaire 2024-2025 est présente. Ceci n'est pas réalisé dans un but de réaliser des profits mais simplement pour se rapprocher des salaires des enseignants dans les écoles voisines. Il nous a fallut faire ce choix pour conserver la qualité de nos enseignement et ce malgrè une large subvention de la commune.

* Justificatif de domicile de moins de 3 mois